



**AVIS RECTIFICATIF
D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/ANAM/2022/R
(Séance publique)**

Le **26/04/2022 à 11h00**, il sera procédé au siège de l'ANAM, sis au 8, avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad - 10100 Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, relatif à la **prestation d'impression de cartes d'assistance médicale personnalisées au profit de l'ANAM (Min 400 000 ; Max 800 000)**.

Et ce au lieu du **19/04/2022 à 11h00**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat du Département Administratif et Financier, 3^{ème} étage, n°8, avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad - 10100 Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique : www.anam.ma.

- L'estimation des coûts des prestations, TTC, est fixée à la somme de :
 - **Coût minimum de la prestation : 2 400 000,00 DH «Deux Millions Quatre Cent Mille Dirhams»;**
 - **Coût maximum de la prestation : 4 800 000,00 DH «Quatre Millions Huit Cent Mille Dirhams».**
 - Le cautionnement provisoire est fixé à **72 000,00 DH Soixante Douze Mille Dirhams.**
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et aux dispositions des articles 4, 12 et 13 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé au secrétariat du Département Administratif et Financier de l'ANAM;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au secrétariat du Département Administratif et Financier de l'ANAM;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

NB : Le soumissionnaire doit présenter un échantillon de carte vierge et un échantillon de carte imprimée comportant les données requises conformément au cahier de prescriptions techniques et au cahier de prescriptions spéciales au secrétariat du Département Administratif et Financier de l'ANAM, et ce au plus tard le 25/04/2022 à 15h00, au lieu du 18/04/2022 à 16h30.

Pour le Directeur de l'ANAM
et par Délégation
Le Chef de Département
Administratif et Financier
Moulay El Hachemi EL MIRI